

S Infos



Bulletin Communal

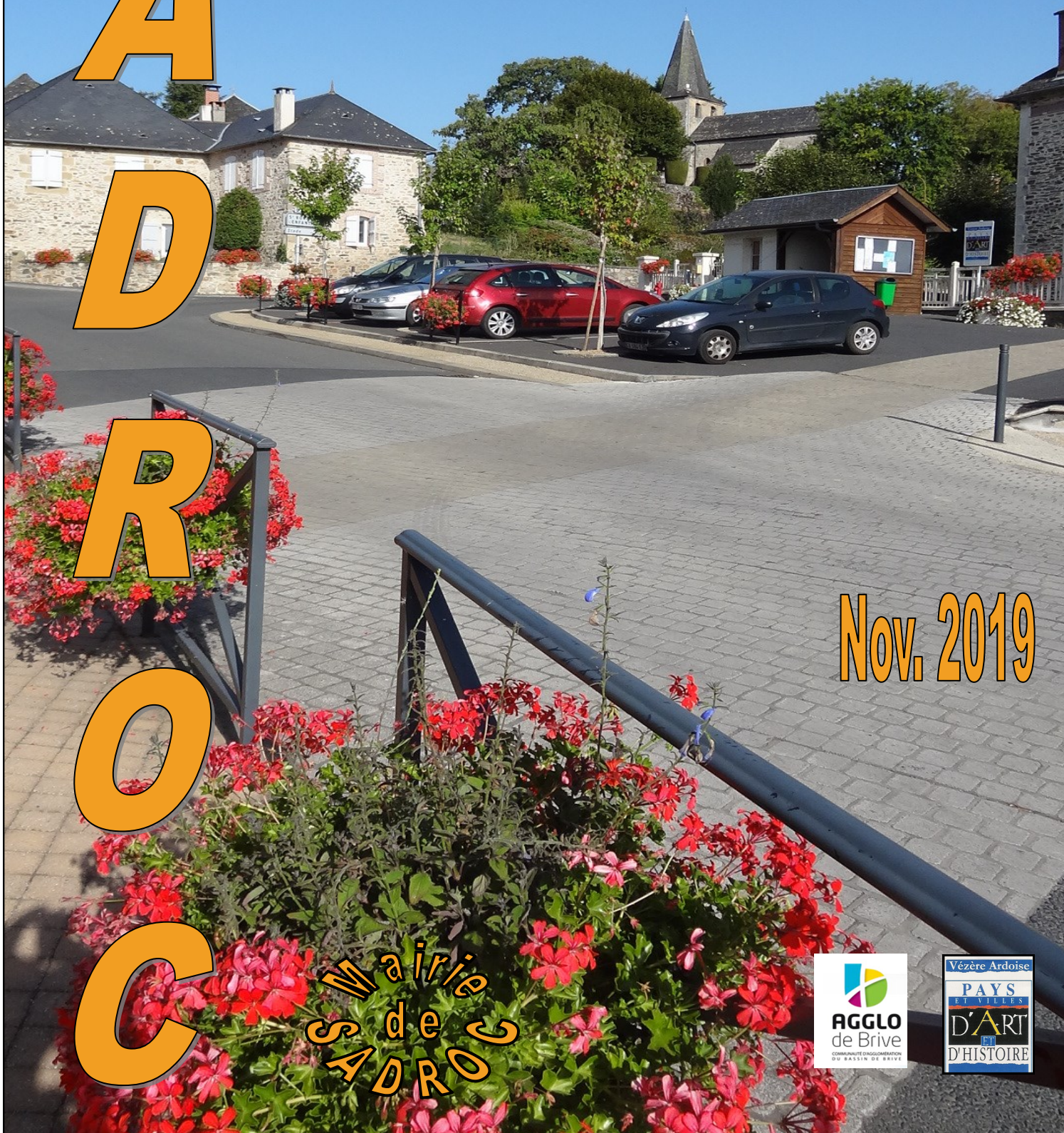
A

D

R

O

C



Nov. 2019

Mairie
de
SADOIRE





La commune de Sadroc organise un repas des aînés le :

Samedi 7 Décembre à 12h à la salle des fêtes

offert aux administrés de 70 ans et plus.

Il est indispensable de se faire inscrire à la Mairie
avant le 15 novembre 2019.

Les ayant-droits peuvent se faire accompagner de leur conjoint plus jeune et non concerné en acquittant la somme de 30€.

Les personnes de 80 ans et plus ont le choix entre le repas ou le colis.
Le traiteur est M.Lage d'Uzerche qui avait préparé les précédents repas à la satisfaction générale. Le repas comprendra une entrée, un poisson, une viande avec légumes, du fromage avec salade et un dessert. Les conseillers aideront pour le service.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport le signaleront à la mairie qui prendra les dispositions nécessaires pour les récupérer et les ramener chez elles.

N' hésitez pas à vous faire inscrire !

(Il n'y a pas de lettre du maire en raison des élections municipales de 2020)

Sommaire

- Page 2 : Repas des aînés
- Page 3 : Les comptes 2018
- Page 4 : Agglo de Brive — PAH
- Page 5 : Les réalisations communales
- Page 6 : Recensement-Bibliothèque
- Page 7 : Nos villages : Le Malpas
- Page 8 : Compteur LINKY
- Page 9 : De tout ... un peu
- Page 10 et 11 : La vie des Associations
- Page 12 : La vie communale en images

Bulletin tiré à 500 exemplaires

Bulletin Municipal

Tiré à 500 exemplaires

Réalisé avec le concours de :

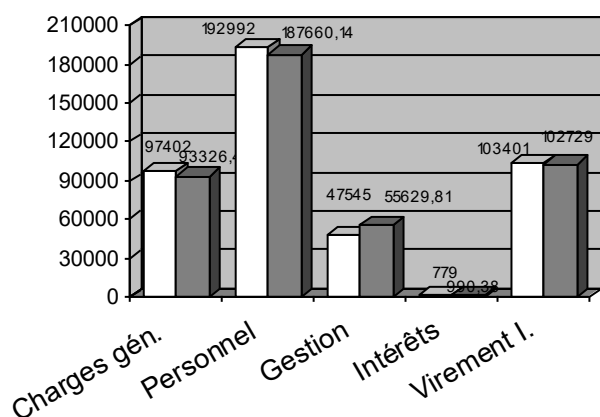
- Stéphane Bruxelles
 - Corinne Péjoine
 - Mary Christine Boch
 - Jacques Labrousse
 - Véronique Mounier
 - Ginette Verlhac
- Secrétariat : Géraldine Verlhac
Directeur de la publication : Jacques Geneste

Distribué par le Conseil municipal
Imprimé par la Mairie de Sadroc 19270



Fonctionnement Dépenses

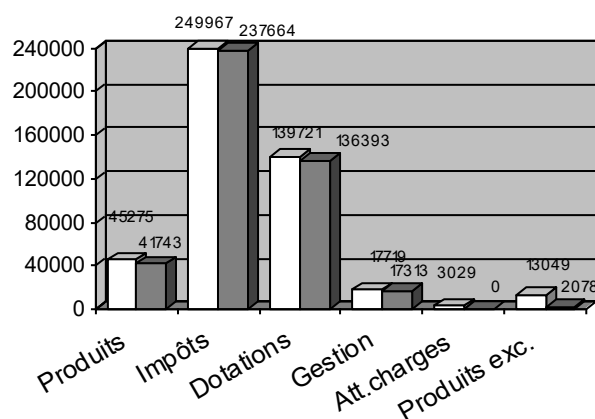
2018 2017



Les **charges de personnel** (cotisations, salaires...) augmentent toujours (+1,9% d'augmentation). Les **charges générales** sont contenues, les **charges de gestion** (contributions extérieures, défense incendie, participations extérieures, indemnités, subventions...) sont en baisse.

Le **virement à l'investissement** est en légère diminution et devra être si possible maintenu à ce niveau. Les remboursements d'intérêts d'emprunts sont minimes, la commune étant en fin d'endettement. En effet, la dernière annuité est programmée pour l'an prochain.

Recettes



Les deux principales recettes sont :

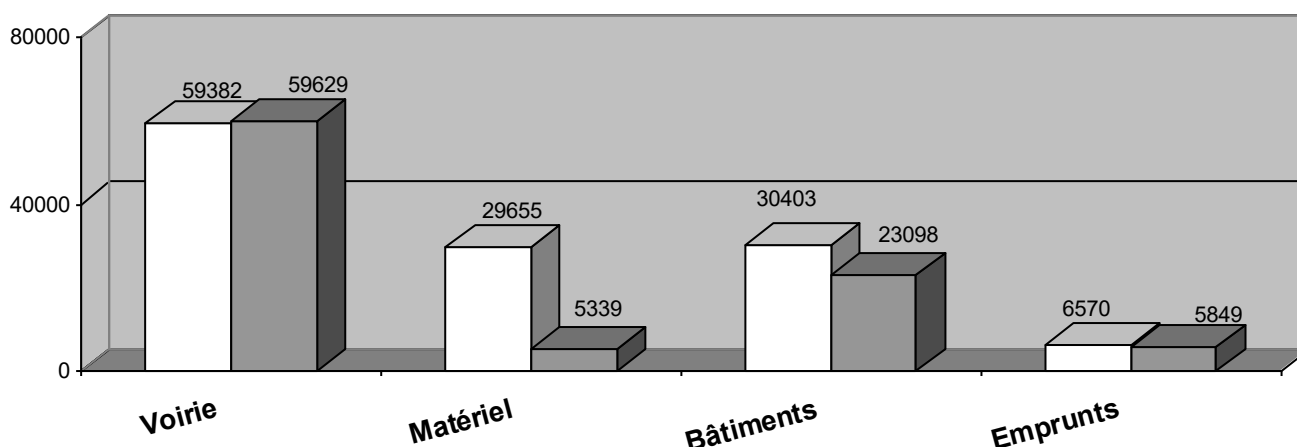
- **les impôts locaux** (taxes habitation et foncières): le rapport est en augmentation +12 303€; cela est dû principalement aux nouvelles constructions.
- **les dotations** : il s'agit principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement. Ces dotations ne progressent que faiblement.

Les autres produits (loyers, concessions, remboursements divers ...) sont constants.

En règle générale, les recettes ont du mal à augmenter et il faut une gestion rigoureuse pour maintenir un investissement acceptable.

Investissement : Réalisations

2018 2017



En 2018, les investissements ont été les suivants :

- la voirie communale, principale dépense : 59 382€, équivalent à l'année précédente.
- les travaux de bâtiment qui sont en augmentation: 30 403€,
- L'achat de matériel est en augmentation : 29 655€.

Le remboursement de capital des emprunts est stationnaire : 6 570€.

La commune a investi en 2018 : 125 345€. Elle recevra 20 890€ de remboursement TVA en 2020.



La communauté d'agglomération de Brive a mis en place des aides pour l'habitat qui sont les suivantes (tél.05 55 74 08 08) :

- **Prêt 1ère clé** : à destination des primo-accédants pour tout projet de construction ou d'acquisition dans l'ancien sur le territoire de l'Agglo. Conditions :

- être primo-accédant de votre résidence principale, le projet ne dépasse pas 220 000€, sous conditions de ressources, engagement d'occuper le logement au moins 5 ans;
- Projets concernés : logements neufs sur Brive, Malemort, Larche, Ussac, St Pantaléon ou logement ancien sur tout le territoire.
- Montant du prêt : 8 000 ou 15 000 ou 20 000€ sur 12 ou 15 ans.

- **Prim'énergie** : propriétaires occupants ayant un domicile de plus de 15 ans. Conditions :

- équipements posés par un professionnel certifié RGE,
- Instruction du dossier sur devis,
- Sous conditions de ressources,
- Travaux d'isolation thermique, équipement de chauffage principal,
- Montant de l'aide : 30% des travaux dans la limite de 1 000€ (cumul de 3 000€ possible).

- **Prim'ardoise** : coup de pouce pour la réfection des couvertures en ardoises. Conditions :

- Propriétaire occupant ou propriétaire bailleur,
- Logement de plus de 15 ans,
- Logement occupé à titre de résidence principale,
- Sous conditions de ressources.
- Travaux concernés : toitures réalisées en ardoises naturelles du pays posées aux clous ou aux crochets noirs avec conservation des éléments de la toiture: lucarnes, cheminées...Ouvrages de collecte d'eau en zinc naturel ou en cuivre.
- Montant de l'aide : 20% de la prestation dans la limite de 1 000€.

- **Prim'adaptation** : Travaux d'amélioration de l'accessibilité pour les propriétaires. Conditions :

- propriétaires occupants, sous conditions de ressources,
- Aménagement de sanitaires, amélioration des accès, acquisition d'équipements de sécurité et d'accessibilité,
- Montant de l'aide : 30% des dépenses HT dans la limite 2 000€ ou 1 000€ selon la catégorie (travaux ou équipements).



Pays d'art et d'histoire

Cette année a été marquée par de nombreuses manifestations sur l'ensemble des 47 communes labellisées par le ministère de la Culture.

Trois nouvelles publications pour enfants ont été réalisées : « Explorateurs Ussac », « Explorateurs Juillac » et « Explorateurs barrage du Saillant ». Une publication adulte a également été éditée : « Parcours Clairvivre ».

Des ateliers scolaires ont été menés dans plusieurs communes, sur les thèmes de l'eau, du paysage ou encore des anciens commerces. Un double projet pédagogique a concerné l'école de Donzenac, autour de la restauration du clocher : un documentaire sur les travaux et une projection d'illustrations sur façades.

L'exposition « L'aventure du rail » a été inaugurée à Allassac au mois de juin, elle commencera bientôt son itinérance sur le territoire. Des ateliers du patrimoine seront proposés gratuitement aux écoles.

La saison estivale a été bien remplie avec pas moins de 67 animations : visites aux flambeaux, visites secrètes, visites théâtralisées, randonnées, cluedos, jeux de piste, escape game, spectacle en théâtre d'ombres, descentes en canoë... Plus de 1 600 personnes y ont participé.

Le Pays d'art et d'histoire à Sadroc

Le cluedo géant « Qui a tué Jean Pourchet ? » , le samedi 3 août, a cette année encore connu un grand succès, environ 120 personnes sont venues mener l'enquête à Sadroc et découvrir son patrimoine. Un grand merci aux bénévoles qui y ont participé et aux propriétaires privés qui ont bien voulu ouvrir leurs portes.

Plus de renseignements :

Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise
Manoir des tours, 24 rue de la grande fontaine
19240 Allassac

05.55.84.95.66 / pah@vezereardoise.fr

www.vezereardoise.fr



• Voirie

Les travaux de réfection de routes ont été réalisés par l'entreprise EUROVIA en juillet 2019. Ils ont concerné les revêtements suivants :

- Route du Breuil à la VC 70,
- Route de la Maleyrie,
- Route du Bois Lachaux,
- Route des Chapelles,
- Chemin du Lac,
- Route de la Guillaumie,
- Chemin de Bergeal,
- Trottoir du bourg, route des ardoisiers,
- Parking de la salle des fêtes.

Le total dépensé s'élève à la somme de 60 754€ TTC et bénéficie d'une aide de l'Etat de 40% et de 6 200€ de la Communauté d'Agglomération de BRIVE.

Les passages piétons du bourg ont été repris (coût : 1 572€).

• Bâtiments

- Une cabine douche et un évier inox ont été posés dans le logement est de l'école,
- Le brûleur de la chaudière de l'école a été remplacé (2 083€),
- Les noues de la toiture de l'école ont été refaites (1 086€),
- Un store a été installé dans la classe ouest de l'école (1 875€),
- La cuve de la salle des fêtes a été remplacée (risque de fuite—8 025€),
- Les installations électriques des bâtiments publics seront vérifiées et remises aux normes si besoin,
- Des filtres anti-chaleur ont été posés sur les vitrages de la mairie,
- La toiture du vestiaire du stade a été refaite en bac acier.
- La chapelle nord de l'église est restaurée

• Divers

- un micro tracteur tondeuse a été acheté avec une remorque pour le transporter,
- Un broyeur à végétaux a été récupéré pour éliminer les branchages (2 988€),
- le lave-vaisselle de la cantine a été remplacé (1 842€),
- Un nouvel ordinateur a été acquis pour la mairie pour remplacer l'ancien (2 181€).
- Un photocopieur noir et blanc a été acheté pour l'école (5 490€),
- Des buts rabattables pour le foot à 7 ont été récupérés pour le stade de l'Etang (1 706€).



La route du Bois Lachaux a été goudronnée



La place de la salle des fêtes et les passages piétons ont été refaits



La cuve à fuel de la salle des fêtes a été remplacée



La bibliothèque municipale de Sadroc fêtera ses 10 ans de fonctionnement cette année au mois de Novembre. L'occasion de faire un bilan de fonctionnement pour l'ensemble des élus et bénévoles qui interviennent tous les samedis matin de 10h à 12h.

La bibliothèque de Sadroc c'est 8 intervenants, 760 passages par an en moyenne sur 10 ans, un budget annuel de fonctionnement de 2 000 € voté en conseil municipal, trois achats de livres par an (novembre - mars - juin), de nombreux dons de livres, une dizaine de passages par an pour les enfants du RPI scolarisés sur Sadroc, et surtout un service gratuit pour les habitants de la commune. C'est aussi un lieu de vie et de convivialité le samedi matin où nous prenons du plaisir à nous retrouver et à échanger sur les lectures de tous.

Vous y trouverez un très grand nombre de livres et d'auteurs variés. Les documents et les livres proposés sont de qualité. Nous suivons au mieux l'actualité littéraire et de nouvelles acquisitions verront d'ailleurs le

jour juste après la foire du livre de Brive et l'annonce des prix littéraires. Alors, n'hésitez pas à venir découvrir votre bibliothèque et à venir retirer votre carte d'adhérent.



Chaque samedi de 10 à 12 h, des bénévoles accueillent les lecteurs pour s'approvisionner en livres pour la lecture de la semaine



Le recensement

Il se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Voilà ses objectifs:

- déterminer la population légale de la France et de ses communes,
- décrire les caractéristiques de la population,
- décrire les conditions de logement,
- décrire les déplacements.

C'est une opération à finalité exclusivement statistique. Les réponses sont strictement confidentielles L'INSEE est tenu à protéger les informations et ne doit pas les communiquer à un quelconque service, selon les dispositions des articles 226-13, 226-16 à 226-24 du code pénal.

Il est effectué par :

- un coordonnateur qui prépare, encadre et contrôle le travail de collecte,

- 2 agents recenseurs qui prennent contact avec les habitants et leur remettent les notices à remplir . Il est possible de répondre par Internet avec un code d'accès qui sera donné. Les questionnaires seront récupérés rapidement pour être transmis à l'INSEE.

Tous les intervenants sont tenus à une stricte confidentialité. Les documents rassemblés seront conservés dans un endroit fermé à clé. Les résultats devront être communiqués dans les 10 jours qui suivent la fin des collectes (du 15 au 25 février). Il est essentiel de respecter les délais et chacun est invité à faciliter les travail des agents recenseurs.

Le personnel mis en place est le suivant :

- coordinateur : Géraldine Verlhac, secrétaire de mairie,
- Agents recenseurs ; Céline Rio et Dominique Banne.

Le Malpas

Ce village, situé au sud de la commune, a été ainsi nommé car c'était le mauvais passage! D'abord dans les temps anciens, époque où les voyageurs pouvaient se faire détrousser dans cet endroit resserré d'où l'on ne pouvait pas s'échapper... Ensuite le nom s'est trouvé conforté avec les accidents assez fréquents de véhicules fréquentant la RN 20 avant l'arrivée de l'autoroute A20. Des camions s'y renversèrent, déchargeant leur contenu sur le bas-côté. Il est vrai que le virage était assez prononcé et dangereux. Lorsqu'arriva en 1996 l'autoroute il fallut construire un mur de soutènement en pierres grillagées côté est pour permettre de réaliser la chaussée. Une ferme et deux maisons dont une récente furent rasées, obligeant les occupants à se déplacer plus au nord.

Le Malpas fut le théâtre en 1944 d'un événement tragique. Le 9 juin, en matinée, un groupe de la division allemande Das Reich remontait vers la Normandie par la RN 20 et s'arrêtait au Malpas pour le casse-croûte. Ils s'installaient chez les habitants et réclamaient de la nourriture. Par surprise, un petit groupe de maquisards leur subtilisait un camion de carburant. Les Allemands sortaient précipitamment et tiraient... mais sans succès. Les représailles étaient immédiates. Revenus dans la maison Mounié, ils tiraient dans la cave où s'étaient réfugiés les propriétaires. Léon Mounié était abattu et les soldats incendiaient la maison et la grange avant de repartir. Une stèle évoque ce tragique événement qui est relaté chaque année lors d'une cérémonie du souvenir avec dépôt de gerbe. C'est le moment de raviver la mémoire et rendre hommage à Léon Mounié, victime de la barbarie nazie qui allait sévir tragiquement à Tulle le même jour et à Oradour sur Glane le lendemain.

Actuellement le Malpas a retrouvé sa quiétude et une entreprise de bois de chauffage s'y est développée. Le village jouxte la zone d'activités du Regardadour qui se déploie sur Sadroc depuis peu.

Tout proche du Malpas, se trouve le petit village de la Rebeyrotte qui était constitué d'une ferme et d'une maison plus récente. Malheureusement, de par le décès de ses occupants, il n'y a plus d'occupants dans ce petit village bien exposé et protégé du froid et qui permettait d'avoir de belles récoltes de fruits et légumes... Tout à côté se trouve le Passadour avec une maison desservie par Theil de Donzenac. L'autoroute a isolé ce village!



Le Malpas



La Rebeyrotte



Le Passadour

A quoi Linky sert-il?

Avec ces appareils, la consommation est mesurée et transmise directement au fournisseur d'électricité, permettant une facturation plus précise et ne nécessitant plus le passage d'un technicien pour relever le compteur. Le compteur de nouvelle génération peut aussi recevoir des ordres à distance, par exemple pour une mise en service ou un changement de puissance, avec des économies au passage. Il peut aussi permettre un suivi de sa consommation d'électricité sur internet et donc d'ajuster ses habitudes pour consommer moins. A terme il doit permettre le pilotage des recharges des véhicules électriques ou encore le développement de l'autoconsommation (la consommation de sa propre électricité, produite notamment par le solaire).

Est-il dangereux pour la santé?

L'agence nationale des fréquences (ANFR) a mené des études sur l'exposition aux ondes. Elle en conclut que "la transmission des signaux CPL (c'est-à-dire grâce aux courants porteurs en ligne) utilisés par le Linky ne conduit pas à une augmentation significative du niveau de champ électromagnétique ambiant". L'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a pour sa part jugé en décembre 2016 "très faible" la probabilité que ces compteurs puissent avoir des effets nocifs. En 2017, à la suite de nouvelles mesures, elle n'avait pas changé ses conclusions.

Les niveaux d'exposition au champ électromagnétique sont "très faibles, comparables à ceux émis par les dispositifs électriques ou électroniques domestiques (lampes fluo-compactes, chargeurs d'appareils multimédia, écrans, tables à induction, etc.)", remarque l'Anses.

Comme d'autres avant lui, le jugement du TGI de Tours montre que deux logiques distinctes cohabitent: la logique juridique et la logique scientifique. En clair, le fait que le tribunal demande le retrait de Linky ne veut pas dire qu'un supposé danger du compteur soit prouvé du point de vue scientifique.

Respecte-t-il la vie privée?

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) veille à ce que les données de consommation détaillées ne soient pas collectées sans l'accord de l'utilisateur. Le gestionnaire du réseau d'électricité collecte par défaut les données de consommation journalières (consommation globale du foyer sur une journée). Les données de consommation fines (horaires et/ou à la demi-heure) ne sont collectées "qu'avec l'accord de l'utilisateur" ou de manière ponctuelle pour des "missions de service public".

La CNIL avait lancé l'an dernier une procédure contre le fournisseur Direct Energie, estimant qu'il ne recueillait pas correctement le consentement des utilisateurs pour collecter certaines données. La société s'était ensuite mise en règle.

Combien ça coûte?

Le déploiement des compteurs électriques communicants coûte au total près de 5,7 milliards d'euros, dont 5,4 milliards pour le Linky d'Enedis (le reste concerne les entreprises locales de distribution implantées sur 5% du territoire). La pose de l'appareil chez les particuliers n'est pas facturée. Enedis avance les coûts puis doit se rembourser avec intérêts sur les économies réalisées à terme.

La Cour des comptes avait critiqué l'an dernier des gains "insuffisants" pour les consommateurs et des conditions de rémunération d'Enedis trop "généreuses".

Peut-on s'opposer à sa pose?

Le déploiement de Linky (comme des compteurs intelligents de gaz Gazpaz) est prévu par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

"En s'opposant à la pose des compteurs Linky, vous prenez le risque de vous opposer à l'exécution d'une mission de service public", met en garde l'UFC-Que Choisir, pourtant critique sur l'appareil. En outre le compteur d'électricité appartient aux collectivités locales et non au particulier.

Toutefois la justice a été saisie par des personnes qui ne veulent pas du compteur et leur a parfois donné raison.

En mars, treize personnes souffrant d'hypersensibilité aux ondes avaient ainsi obtenu du juge des référés à Toulouse le droit de ne pas être équipées contre leur gré. Le tribunal de grande instance de Tours vient également de donner raison à une dizaine d'opposants pour des raisons médicales.



☛ **Etat civil**

Décès :

- Le 25 mai de Denise Garcia épouse Risacher, 11 route de la Gane,
- Le 20 juillet de Eloïse Marie Morin, 8 route de Bergeal,
- Le 27 juillet de Laurent Jean Baptiste Marlot, 3 impasse de la Besse,
- Le 16 août de Yvette Lucie Rouhaud veuve Dumas, la Besse.

Condoléances sincères à ces familles éprouvées.

Naissances :

- Le 11 juillet de Juliette, Louise, Jeanne Salas Prérigout de Thomas et Anne, 3 route de Louvadour,
- Le 31 août de Mya Simoneau de Fanny, 2 route de chez Gounet,
- Le 12 septembre de Adèle Clémentine Lafeuille de Benjamin et Anaïs Capel, 2 lotissement Chant des oiseaux..
- Le 26 septembre de Valentin Delmas de Jean Rémi et Christelle Marie Andrée Chastaing, Tillot.

Félicitations aux heureux parents.

Mariages :

- Le 8 juin de Cédric, Charles, René Chouffour et Audrey Marie Suzanne Dubois, 3 chemin du Bois Lachaux,
- Le 3 août de Benoît, René, Jacques Latreille et Charlotte Fournet, Bois Lachaux,
- Le 17 août de Franck Marcel Lucien Faucon et Sophie Charton, 30 route du Peuch,
- Le 24 août de Nicolas Quirantès et Alice Léonie Chies, le Bois Bordier.

Vœux de bonheur à tous.

☛ **Cérémonie du 11 novembre**

Elle se déroulera **Lundi 11 novembre à 11 heures**, place du bourg. Les enfants de l'école et toute la population sont invités à y assister. Un vin d'honneur servi à 11h30 à la salle des fêtes clôturera la manifestation.

☛ **Ecole**

Les cours de l'école sont fermées à clé pendant la journée scolaire. Une sonnette au portail principal permet d'alerter le directeur ou la cantinière.

☛ **Don du sang**

La prochaine collecte de sang est fixée au mardi 19 novembre à la salle du tour de ville à Donzenac de 15h30 à 19h.

☛ **Cantine scolaire**

Le prix du repas de la cantine scolaire a été fixé à 2,65 € à partir du 1er septembre 2019.

☛ **Aliénation de chemin rural**

Pour aliéner un chemin, un accord de tous les propriétaires riverains est indispensable. Une enquête est obligatoirement ouverte avec un commissaire extérieur qui rend son avis après audition des intéressés.

Les frais sont à la charge du demandeur.

☛ **Salle des fêtes**

Elle est louée à un prix modique (1 € par personne—minimum 20 €). Attention : les utilisateurs doivent remettre la salle en bon état, sinon un supplément

sera demandé pour le ménage, ou les réparations.

☛ **Séances de yoga**

Des séances de yoga méditation sont proposées à la salle des fêtes chaque semaine. .1. 21e lundi(20h) et le jeudi (10h) Se renseigner auprès de la responsable Marie au 06 42 04 98 37.

☛ **Jurés**

Le tirage au sort a désigné Mme Capet Catherine de Lafonsalade et Mme Mroz Christiane des Bardoux pour participer à la sélection départementale pour siéger au tribunal de Tulle lors des sessions des assises.

☛ **Liste électorale**

Pour pouvoir voter aux élections municipales de mars 2020, il est nécessaire de se faire inscrire sur les listes électorales **avant le 7 février 2020** pour les nouveaux électeurs.

☛ **Limitation tonnage**

Une limitation de tonnage à 19 tonnes a été mis en place sur le chemin de la côte à la Rue pour éviter le passage des semi-remorques et les dégâts occasionnés.

☛ **Téléthon**

Il se déroulera les 6 et 7 décembre 2019. Une urne sera mise à disposition des donateurs à la mairie.

☛ **Transport Libéo**

L'agglomération de Brive propose 2 types de transport à coût réduit:

- Transport en mini-bus vers Brive le mardi et jeudi, l'après-midi,
 - Transport à la demande pour les personnes handicapées.
- Renseignements au 05 55 74 20 13.

☛ **Adressage**

N'oubliez pas de mettre votre numéro pour un meilleur repérage de votre habitation.

VENTE AUX ENCHERES

La mairie de SADROC vend aux enchères du 25 octobre au 15 novembre 2019 compris 2 lots situés à Louvadour

- Lot 1 : 36 330 m² principalement en pré - parcelles C 140-141-142-143-137, mise à prix : 10 000€
- Lot 2 : enclos comprenant maison, grange, four, pré d'une contenance de 9674m² - parcelles C156-157-158, mise à prix : 60 000€.

Les biens sont vendus en l'état. Les offres sont à remettre à la mairie sous pli cacheté portant le n° du lot. Le lot sera attribué au plus offrant.

○ **Foyer Rural et Festif**

C'est en ce début d'automne que les membres du Foyer Rural et Festif ont fait leur rentrée dans la bonne humeur. Ce fut l'occasion pour tous les membres actifs de se retrouver après quelques escapades estivales et automnales. Souhaitons que tout le monde en ait bien profité. Après le printemps et la 14^{ème} édition de la Randonnée des Fours et des Moulins, les activités estivales ont débuté le 7 juillet par le repas des bénévoles à l'étang des Faures ; où quatre vingt dix convives se sont retrouvés sur les berges de l'étang pour déguster un succulent repas préparé par «Événements et Compagnies» tout cela dans une ambiance chaleureuse.

Puis est venu le temps de la fête annuelle qui s'est déroulée le week-end du 3 et 4 Août sous un soleil de plomb. Les festivités ont commencé le samedi après midi avec le concours de pétanque en doublette auquel près de 32 équipes ont participé. L'après midi le désormais classique cluedo organisé en collaboration avec le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoises a vu 120 détectives amateurs tenter de retrouver le meurtrier de Jean Pourcher. Notons le succès de plus en plus grandissant de cette activité. Aux alentours de 19h30 une « Flânerie Gourmande » a amené pas moins de 180 randonneurs pour un petit parcours de 5kms autour de la commune ponctué de deux arrêts dégustations. Au retour nous avons pu déguster un petit cochon de lait cuit à la broche proposé par « Copain comme Cochon ». Tout ceci animé par Jo Bernard et son orchestre en rythme et bonne humeur.

Le dimanche matin se tenait le traditionnel marché festif où malgré la chaleur dix huit producteurs locaux et voisins étaient venus nous proposer leurs produits. L'affluence elle fut moyenne. Il fallut attendre la soirée pour voir la température un peu plus acceptable et un public nombreux assister au feu d'artifice nautique qui encore une fois fut très applaudi. La soirée se poursuivait avec notre DJ local « Frankie David » qui su mettre le feu avec ses rythmes endiablés. Voilà pour la saison estivale 2019.

Toutes ces activités ont pu se dérouler grâce à l'engagement des bénévoles, et à toutes les personnes de bonne volonté qui savent nous aider à chaque manifestation et ce dans une ambiance chaleureuse et amicale. Si vous désirez nous rejoindre pour partager notre expérience nous organisons notre assemblée générale le samedi 22 novembre 2019 à 19h30 à la salle des fêtes, nous vous attendons nombreux pour mettre sur pied notre nouvelle saison.

Vous pouvez aussi nous contacter ou déposer vos idées sur notre boîte mail :

foherruralsadroc@protonmail.com



Les acteurs animateurs du cluedo 2019

○ **Belote**

La saison 2019/2020 du tournoi de l'amitié a repris le 25 septembre à Lagarde Enval où nous avons terminé 4^{èmes}. Prochain tournoi à Lanteuil le 24 octobre. Sadroc accueillera cette manifestation le jeudi 28 novembre à 9h30.

Notre concours individuel du 30 septembre fut un succès avec 112 participants: 1er:Vernus Thierry, 2ème:Crouzevialle Serge, 3ème:Rigal Marie Noelle. Prochain concours : le 28 octobre.

Ce même jour, après avoir accueilli les participants en leur souhaitant la bienvenue, le président René Mounier a fait respecter une minute de silence à la mémoire de Jacques Chirac, ancien président de la République, décédé. Elle fut respectée à l'unanimité dans un grand recueillement.

○ **Anciens Combattants**

Le 8 mai pour l'anniversaire de la libération, après la cérémonie au monument aux morts et l'apéritif offert par la commune, nous sommes allés au restaurant de la Croix de la Maleyrie où un bon repas nous a été servi. Merci au Maire d'avoir été parmi nous.

Comme tous les ans, nous avons assisté aux commémorations aux stèles du Malpas pour Léon Mounié tué par les Allemands, de Theil pour l'appel du 18 juin, de la Valeyrie à St Germain et du stade Jean Burin à Donzenac. Ces quatre jeunes gens qui ont perdu la vie ne doivent pas être oubliés et nous devons avoir une pensée pour les agriculteurs qui ont aidé les résistants à se nourrir, cachés dans les bois où il ne fallait pas qu'ils soient repérés ou dénoncés car ils auraient subi de très dures représailles de la part de la Gestapo.

Vivons dans l'espoir que les générations futures ne subissent plus jamais cela.



Tennis Club

L'année 2019 a vu le tennis club souffler ses 30 bougies. A cette occasion, nous avons invité les anciens vainqueurs de notre tournoi à participer à celui de cette année. La finale a été remportée par Bertrand Mouly face à Pierre Jean Turpin.

La consolante a vu la victoire d'Ellie Boudrie face à Patrick Géraud. Tout cela a été suivi d'un repas auquel étaient conviés les anciens présidents et tous nos partenaires. Une soixantaine de personnes se sont ainsi réunies autour d'une bonne table.

Notre assemblée générale aura lieu le 26 octobre à 10h30 à la salle des fêtes. Nous invitons toutes les personnes intéressées par le tennis à y participer et à nous rejoindre. En effet, pour la 1ère fois depuis 10 ans, nous enregistrons une baisse des effectifs faute d'adolescents inscrits et avec des joueurs vieillissants! Nous n'allons pouvoir qu'inscrire une équipe en championnat cette année. Espérons que c'est seulement un mauvais passage et que nous trouverons de nouveaux joueurs. Nous essaierons de continuer l'encadrement des enfants pour l'initiation au tennis. Nous allons débiter le championnat pour les plus de 35 ans. Bonne chance à nos joueurs et venez nous retrouver au court de tennis le dimanche matin lorsque le temps est clément, il y a toujours d'irréductibles joueurs!



Les vainqueurs du tournoi 2019



Entente Perpezac/Sadroc

La saison a très mal démarré avec la disparition d'un de nos joueurs: Julien Pinheiro, tué par accident tragique de la route. Il était au club depuis 13 saisons: charmant garçon, un peu râleur, il évoluait au sein de l'équipe réserve avec quelques apparitions en A; Un autre deuil avec le décès par accident aussi de Patricia Jouffre qui allait prendre en charge notre équipe féminine.

Les années se suivent et ne se ressemblent pas pour l'équipe I: la saison passée a été magnifique avec la première place en championnat et la montée, un extraordinaire parcours en coupe Nouvelle Aquitaine avec une élimination en 1/4 finale devant Chauvigny (N3) après avoir sorti 7 clubs hiérarchiquement supérieurs dont 3 clubs de R3, 1 club de R2 et un club de R1!

Par contre ce début de saison est compliqué suite aux graves blessures de certains de nos meilleurs joueurs et une défense remaniée. Actuellement, le bilan est maigre: élimination au 2ème tour de la coupe de France, élimination au 3ème tour de la coupe Nouvelle Aquitaine par Verneuil (R3) et dernière place en championnat avec 2 défaites et un nul. Même bilan pour l'équipe réserve en championnat (2 défaites et un nul).

Nous comptons sur toutes les forces vives pour redresser la barre et inverser la tendance actuelle. Un petit rayon de soleil: la création d'une équipe féminine séniors qui joue à Sadroc.

Pour notre école de foot, nous avons de beaux effectifs en U7 (15 joueurs), en U9 (20) et en U11 (21).

En championnat, nous avons 2 équipes en U13, 2 équipes en U15, et 2 équipes en U17, soit un effectif de 150 licenciés. Par contre, nous manquons de bénévoles pour encadrer (dirigeants, accompagnateurs...), notamment pour les petites catégories (U7 et U9). Les personnes intéressées peuvent joindre:

- Michel Brossard: Tél. 06 23 94 82 41
- Michel Piron: Tél. 06 81 00 61 37



Nos féminines bien encadrées par les dirigeants

Association Parents Elèves

L'APE (Association des Parents d'Elèves) permet de financer en partie les activités pédagogiques des écoles du RPI (intervenants musique, cinéma, théâtre, voyages scolaires etc...). Pour cela, les bénévoles vont organiser pour l'année scolaire 2019/2020 un « vide ta chambre », une vente de chocolat, une soirée de Noël avec l'équipe enseignante, un concours de belote et un loto.

Un nouveau bureau a été élu lors de l'assemblée générale du 20/09/19 et les membres du bureau de l'association des Parents d'Elèves du RPI sont:

La présidente: Mme RISACHER Sandrine
La vice-présidente: Mme GHILARDI Sophie
La trésorière: Mme BRAIDY Carole
La trésorière adjointe: Mme CHEYPE Amandine
La secrétaire: Mme D'EXPORT Laetitia
La secrétaire adjointe: Mme BOURG Marine

Après le succès rencontré l'an dernier lors du 1er « vide ta chambre » nous avons décidé de renouveler cette manifestation qui aura lieu le 3 novembre prochain à la salle des fêtes de Sadroc, les gourmands devront rendre leur commande de chocolats de Noël avant le 18 novembre, le concours de belote aura lieu le 2 février 2020 à la salle des fêtes de Sadroc et un loto sera organisé le 16 mai 2020 à la salle des fêtes d'Estivaux.

Un compte est toujours ouvert au nom de l'APE à la SIRMET de BRIVE donc si vous souhaitez vous désencombrer n'hésitez pas!! Venez « aimer » notre page Facebook « APE RPI » et partager vos idées. Nous tenons à remercier la mairie pour son soutien et tous les membres actifs et bénévoles.

Nous rappelons à tous les parents d'élèves que votre aide est précieuse, n'hésitez pas à rejoindre l'association ou vous libérer quelques heures pour les manifestations.



Avril : les bénévoles toujours présents pour la rando



Mai : Dépôt de gerbe pour le 8 mai



Juin : la cérémonie du Malpas est toujours très suivie



Juin : Permis piéton remis aux écoliers



Août : Le marché de la fête locale s'est tenu le dimanche matin



Septembre : Les élèves et leurs maîtres prêts pour la rentrée